
Don en numéraire par le citoyen Laurent, maire de La Chapelle-Godefroy, district de Nogent-sur-Seine, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Don en numéraire par le citoyen Laurent, maire de La Chapelle-Godefroy, district de Nogent-sur-Seine, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 571;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41804_t1_0571_0000_5;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Plusieurs pétitionnaires sont successivement introduits à la barre; l'Assemblée entend leurs réclamations et les renvoie aux divers comités qu'elles concernent (1).

Les administrateurs de la maison de bienfaisance d'Orléans sollicitent l'échange de 3,702 liv. de monnaie qui se trouvent dans leur caisse, à l'effigie du dernier tyran. La Convention nationale passe à l'ordre du jour, motivé sur les décrets qui autorisent l'échange des assignats destinés au service public (2).

Suit la lettre des administrateurs de la maison de bienfaisance d'Orléans (3) :

Les administrateurs de la maison de bienfaisance nationale d'Orléans, à la Convention nationale.

« Orléans, tridi 2^e décade de brumaire, 2^e année républicaine une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Une somme modique de 3,702 livres reste dans notre caisse pour alimenter encore quelques semaines la foule des malheureux confiés à notre sollicitude, mais elle est marquée au coin de notre dernier tyran; nous ne voulons pas souiller nos mains, ni blesser nos regards; ordonnez, représentants, l'échange subit de cette monnaie odieuse qu'elle fonde dans le creuset républicain, et, sous un signe plus heureux, elle nous ramènera l'abondance.

« GENNEAU; GEMELADE; PARIS; RAISÉ, administrateur; CRETÉ; SONNET, administrateur; GIRARD, administrateur. »

Le citoyen Lemoine annonce à la Convention que le citoyen Laurent, maire de la Chapelle-Godefroy, s'est rendu adjudicataire de la perception des impôts de 1792, montant à plus de 4,000 livres, qu'il en a fait l'avance et même donné un acompte sur le rôle de 1793. « Quoique ses facultés soient très modiques, que tous les citoyens riches soient vertueux, dit ce citoyen, et la République sera sauvée. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

Suit la lettre du citoyen Lemoine (5) :

« Nogent-sur-Seine, 26^e jour du 1^{er} mois de la 2^e année de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Tous les citoyens français qui cherchent à concourir au bonheur de la République doivent

être connus de votre Sénat auguste. C'est pour vous faire connaître le trait de générosité du citoyen Laurent, maire de la commune de La Chapelle-Godefroy, dépendant du district de Nogent-sur-Seine, que j'ai l'honneur de vous annoncer qu'il est en même temps adjudicataire de la perception des impôts de 1792 et que, quoique ses facultés soient modiques, il vient de faire l'avance et solder au receveur du district le montant des rôles de 1792, qui est de plus de 4,000 livres, et de donner un acompte sur 1793; que tous les gens riches soient vertueux comme lui et la République sera sauvée.

« Par un employé du district de Nogent.

« LEMOINE. »

Le club national de Bordeaux instruit la Convention qu'elle recevra, par le courrier de Bordeaux à Paris, 6 mars 7 onces 1 gros d'argenterie, et 96 livres en écus de 6 livres. « Courage, dit cette Société, et vos succès éterniseront la Montagne (1). »

Suit la lettre du club national de Bordeaux (2) :

Le club national de Bordeaux, à la Convention.

« Représentants,

« Les sans-culottes du club national sont attentifs à leur poste de sentinelles du peuple : ils rempliront fidèlement leur devoir. Fermes dans la persécution, enhardis par leur triomphe, ils seront inébranlables dans les principes et dans la marche révolutionnaires qui doit affermir la République une et indivisible.

Les républicains du club national vous feront constamment et exactement passer tous les dons à la patrie qui seront déposés sur leur bureau. Ils ont reçu, depuis leur réinstallation :

Un vase d'argent, 4 couverts, une grande cuillère, pesant ensemble 6 mars, 7 onces, 1 gros. Et la somme de 96 livres en écus de 6 livres.

Ils vous seront remis par le courrier de Bordeaux à Paris.

Nous vous demandons de charger un des secrétaires de nous faire part de la réception de cet envoi, étant jaloux de justifier au public de notre fidélité et de notre exactitude.

Courage, inébranlables Montagnards, vos succès éternisent la Montagne qui enfante la première république du monde; Bordeaux profitera de la belle leçon qu'il reçoit. Le pervers tremble, le peuple gémit de ses erreurs, et le nombre des patriotes s'augmente tous les jours par la doctrine des représentants montagnards et par la vigoureuse doctrine des sans-culottes. Bordeaux est sauvée, nous la rendrons une des colonnes de la République qu'elle voulait mutiler.

Salut à la Convention de la part des inviolables républicains révolutionnaires du club national.

REYNAUD, *ex-président*; MALAVERGNE, *secrétaire*; VIALLA, *secrétaire*.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 59.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 59.

(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 60.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 766.